



CONTRAT D'ENGAGEMENT

Argent de poche

Mairie de Dompierre-sur-Yon
20 rue du Vieux Bourg
Tel : 02 51 07 59 08
mairie@dompierre-sur-yon.fr

Nom :

Prénom :

Le Contrat est un engagement de votre part mais également de la part de l'encadrant du dispositif à observer certaines règles dans l'exercice des tâches qui vous sont confiées.

Concernant la ponctualité :

- J'arrive à l'heure précise au point de rendez-vous.
- Je m'engage à participer aux missions sur la totalité du temps d'activité et de ce fait à ne pas quitter les lieux de la mission avant l'horaire prévu.

Concernant la périodicité de l'activité :

- L'activité « Argent de poche » se déroule durant les vacances scolaires sur une durée de 3h30 dont 30 minutes de pause.
- Chaque année je peux participer au maximum à 20 demi-journées d'activités.

Concernant la réalisation des missions :

- Les travaux qui me sont confiés peuvent être salissants. De ce fait, il est de ma responsabilité de me présenter avec des vêtements adaptés à la nature des chantiers qui me sont confiés.
- Étant indemnisé(e) pour une tâche à laquelle je dois pouvoir me consacrer pleinement, mon téléphone portable devra être éteint.

La qualité des tâches effectuées et le comportement pendant les missions :

- Je m'engage à réaliser correctement les missions qui me sont confiées.
- Je respecte et j'applique les consignes qui me sont données par mon encadrant.
- Je reste poli(e) avec mon entourage

La commune de Dompierre sur yon traite vos données à caractère personnel dans le cadre de votre dossier et ce conformément à la loi informatique et libertés (loi n°78.17 du 06/01/1978) et au règlement général à la protection des données (règlement UE 2016/679 du 25/05/2018) dans le cadre de l'obligation légale. Vos données personnelles sont conservées par le service habilité le temps nécessaire à la gestion de votre dossier et selon les critères en vigueur. Vous pouvez faire valoir vos droits d'accès, d'effacement, de rectification, d'opposition, de limitation ou de portabilité en contactant la commune de Dompierre sur yon 20 rue du vieux bourg, mairie@dompierre-sur-yon.fr ou auprès de la CNIL.

- Je prends soin du matériel qui m'est confié. Si nécessaire, je lave et range le matériel à l'issue de ma mission.
- Je remets le matériel à l'encadrant à la fin de la mission.

Indemnisation :

- Toute réalisation satisfaisante d'une mission entraîne le versement d'une indemnité. Cette indemnité est fixée à 15 € par mission de 3h30 (dont 30 mn de pause).
- J'atteste avoir pris connaissance du présent règlement et je m'engage à le respecter.

Fait à, le :

Signature du participant précédée de la mention «lu et approuvé»

La commune de Dompierre sur yon traite vos données à caractère personnel dans le cadre de votre dossier et ce conformément à la loi informatique et libertés (loi n°78.17 du 06/01/1978) et au règlement général à la protection des données (règlement UE 2016/679 du 25/05/2018) dans le cadre de l'obligation légale. Vos données personnelles sont conservées par le service habilité le temps nécessaire à la gestion de votre dossier et selon les critères en vigueur. Vous pouvez faire valoir vos droits d'accès, d'effacement, de rectification, d'opposition, de limitation ou de portabilité en contactant la commune de Dompierre sur yon 20 rue du vieux bourg, mairie@dompierre-sur-yon.fr ou auprès de la CNIL.